



Compte-rendu du conseil municipal de la commune de Rurange-Lès-Thionville

Séance extra-ordinaire du jeudi 18 juin 2026 à 20h00 en Mairie

Conseillers élus : 19
Conseillers présents : 12
Nombres de votants : 16

Sous la présidence de M. Pierre ROSAIRE, maire

Date de la convocation : lundi 15 juin 2026

Le dix-huit juin deux mille vingt-six à vingt heures, le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre Rosaire, maire.

Présents : Jean-Luc BALTZLI, Marie-Laurence NION-COUPRIE, Mylène ROVERE, Elodie KASPRIC, Marie SALETTI, Hervé CHARISSOU, Cédric PERIQUET, Cindy NEUHAUSER, Christophe MASSARO, François RASO, Sophie POESY

Procurations : Corine TOUZE à Jean-Luc BALTZLI, Dorian CUSSET à Marie-Laurence NION-COUPRIE – Rémy DEMESSE à Pierre ROSAIRE – Marcel PINS à François RASO

Absents excusés : Kaddar MADRIGAL - Camille KESSLER – Danièle DOSSIN

Secrétaire de séance : Mylène ROVERE

Avant de démarrer la séance, Monsieur le Maire demande à l'assemblée l'ajout d'un point supplémentaire, à savoir : la demande d'une administrée pour une participation financière de la commune à une formation de 1ers secours

Le conseil municipal approuve l'ajout du point

Points à l'ordre du jour :

1. Approbation du compte rendu du conseil municipal du 4 juin 2026

Pas de questions

Approuvé à l'unanimité

2. Délibération rectificative suite à erreur de plume de la délibération complémentaire à la délibération du 9 octobre 2025 relative à une cession suite à arpentage DCM 2026/28

(Rapporteur : Le Maire)

Par suite de la délibération du 9 octobre 2025 relative à la cession par la Commune des parcelles situées dans le lotissement 'Les Résidences du Club Hippique » et conformément au document d'arpentage établi le 3 septembre 2025 sous le numéro 394 par M. Olivier CARPENTIER, géomètre expert sis 41, route de Jouy à Moulins les Metz – 57160, il est procédé à la vente des parcelles ci-après désignées à savoir :

M. et Mme CAZIER Christophe : section 38 n°138/05 pour 1a 32 ca

M. et Mme FERREIRA FREITAS DOS SANTOS Ruben : section 38 n°140/05 pour 99 ca

M. et Mme PERROT Robin : section 38 n°137/05 pour 1a 32 ca

M. et Mme CHOUFFERT Olivier : section 38 n°133/05 pour 1a 32 ca

M. PRUDENCE et Mme DURAND : section 38 n°141/05 pour 99 ca

M. DEHLINGER et Mme ROTONDELLA : section 38 n°139/05 pour 99 ca

M. et Mme SCHNEIDER Vincent : section 38 n°134/05 pour 99 ca

M. et Mme DIEDRICH David : section 38 n°135/05 pour 99 ca



M. PELLEGRINO et Mme HUBER : section 38 n°142/05 pour 1a 32 ca

M. et Mme LATERZA Stéphane : section 38 n°136/05 pour 99 ca

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- APPROUVE la vente des parcelles citée ci-dessus
- AUTORISE le Maire à entreprendre toutes les démarches administratives liées à la vente

3. Délibération rectificative - Vote des tarifs périscolaire, mercredis récréatifs et ALSH 2026-2027 – Remplace la DCM 2026/14

dessous comprenant l'ajout d'une nouvelle tranche pour le quotient familial.

DCM 2026/29

Rapporteur : M. le Maire

Suite à une erreur de calcul, il est demandé au conseil municipal de voter les nouveaux tarifs corrigés du périscolaire, des mercredis récréatifs et ALSH pour la rentrée 2026-2027.

A l'issue d'une réunion bilan avec la PEP57, Monsieur le Maire propose les nouveaux tarifs ci-dessous comprenant l'ajout d'une nouvelle tranche pour le quotient familial.

TARIFS PERISCOLAIRE ANNEE SCOLAIRE 2026 /2027 – RURANGE et MONTREQUIENNE								
Lundi,Mardi Jeudi,Vendredi	QF inférieur à 730€	QF de 731€ à 1200€	QF de 1201€ à 1500€	QF de 1501€ à 2000€	QF de 2001€ à 2500€	QF de 2501€ à 3000€	QF de 3001€ à 3500€	QF 3501€
	prix 2027	prix 2027	prix 2027	prix 2027	prix 2027	prix 2027	prix 2027	prix 2027
Matin 7h30 à 8h30	1.65	2.12	2.46	2.71	2.95	3.40	3.71	3.97
Prix repas	5.00	5.20	5.25	5.30	5.35	5.40	5.45	5.50
Pause Méridienne*	3.09	3.92	4.50	5.19	5.89	6.39	6.70	6.95
Pause Méridienne et repas	8.09	9.12	9.75	10.49	11.24	11.79	12.15	12.45
Gouter +1er créneau Rurange 16H15 à 17H30	2.27	3.29	3.65	4.11	4.48	4.84	5.36	5.67
Gouter +1er créneau Montre.16H30 à 17H45	2.27	3.29	3.65	4.11	4.48	4.84	5.36	5.67
créneau 17h30 à 18h30 Rurange	2.16	2.97	3.32	3.68	4.15	4.43	4.84	5.15
créneau 17h45 à 18h30 Montrequienne	1.65	2.12	2.58	2.93	3.28	3.71	4.33	4.64
journée complète à Rurange	14.17	17.50	19.18	20.99	22.82	24.46	26.05	27.23
journée complète à Montrequienne	13.66	16.65	18.43	20.24	21.94	23.74	25.54	26.72
Augmentation	0.67	0.41	0.46	0.51	0.56	0.61	0.65	0.68
Augmentation	0.65	0.38	0.43	0.49	0.53	0.58	0.64	0.67



TARIFS MERCREDIS RECREATIFS ANNEE SCOLAIRE 2026/2027 – RURANGE et MONTREQUIENNE								
Lundi,Mardi Jeudi,Vendredi	QF inférieur à 730€	QF de 731€ à 1200€	QF de 1201€ à 1500€	QF de 1501€ à 2000€	QF de 2001€ à 2500€	QF de 2501€ à 3000€	QF de 3001€ à 3500€	QF 3501€
	prix 2027	prix 2027	prix 2027	prix 2027	prix 2027	prix 2027	prix 2027	prix 2027
Matin ou Après- midi sans repas	7.00	8.34	9.42	10.40	11.33	11.85	12.36	12.77
Pause Méridienne et repas	7.83	8.70	8.76	8.91	9.06	9.53	9.89	10.30
Prix demi journée	14.83	17.04	18.18	19.31	20.39	21.38	22.25	23.07
Prix journée complète	21.84	25.39	27.60	29.71	31.72	33.22	34.61	35.84
Après 17h30	20.00	20.00	20.00	20.00	20.00	20.00	20.00	20.00
Augmentation	0.24	0.74	0.80	0.87	0.92	0.97	1.01	1.04

TARIFS ACCUEIL DE LOISIRS ANNEE SCOLAIRE 2026 /2027 – RURANGE et MONTREQUIENNE								
Lundi,Mardi Jeudi,Vendredi	QF inférieur à 730€	QF de 731€ à 1200€	QF de 1201€ à 1500€	QF de 1501€ à 2000€	QF de 2001€ à 2500€	QF de 2501€ à 3000€	QF de 3001€ à 3500€	QF 3501€
	prix 2027	prix 2027	prix 2027	prix 2027	prix 2027	prix 2027	prix 2027	prix 2027
Forfait 3 jours*	66.74	76.43	82.50	89.15	95.17	99.65	104.03	108.15
Forfait 4 jours	88.99	101.56	110.42	118.86	126.90	132.87	138.54	142.66
Forfait 5 jours	111.24	126.95	138.02	148.58	158.62	166.09	173.04	178.19
Augmentation 3 jours	1.94	2.23	2.40	2.60	2.77	2.90	3.03	3.15
Augmentation 4 jours	2.59	2.96	3.22	3.46	3.70	3.87	4.04	4.16
Augmentation 5 jours	3.24	3.70	4.02	4.33	4.62	4.84	5.04	5.19

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, approuve à l'unanimité:

- Fixe les tarifs du périscolaire, des mercredis récréatifs et ALSH pour la rentrée 2026-2027 comme exposé ci-dessus,
- Charge le Maire de les communiquer aux PEP57 afin de les appliquer à partir du 1er septembre 2026.

4. Finances – Attribution d'une aide financière d'une formation de premier secours PSC DCM 2026/30

Une jeune administrée qui dans le cadre de ses missions d'animateur à la possibilité de passer la formation 1^{er} secours avec la CCAM.

Le coût s'élève à 55 euros, la famille sollicite la commune pour une prise en charge.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2121-29 et suivants,

Vu la demande formulée par Ambre MAURICE, domiciliée 34, rue Paul Verlaine à Rurange-Lès-Thionville,

Considérant que la collectivité souhaite encourager l'engagement des jeunes dans l'animation socio-éducative,



Considérant que la formation aux 1ers secours constitue un atout pour l'encadrement des activités,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité :

DÉCIDE :

- D'attribuer une participation d'un montant de [montant en euros] € au titre de la participation aux frais de formation PSC, versée à la CCAM.
- De mandater cette dépense au chapitre 65, article 6568
- Autorise le Maire à signer tous documents afférents

5. Informations

Le maire lit un courrier à l'attention des parents d'élèves suite à la modification des tarifs. Ce courrier sera édité au nom du conseil municipal et non au nom seul du maire.

La séance est levée à 20h30

Pour extrait certifié conforme
RURANGE-LES-THIONVILLE, le 18 juin 2026

Le secrétaire de séance
Mylène ROVERE



Le Maire
Pierre ROSAIRE